

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE

PAR

LUDGER DUVERNAY,

N^o. 29, Rue Saint Paul.

CONDITIONS.

La MINERVE se publie deux fois par semaine, le Lundi et le Jeudi soir. L'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de la Poste lorsque le Papier est envoyé par cette voie, et payable à DEMANDE, dans le cours de chaque Semestre.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7^d chaque suivante.

Dix lignes et au dessous 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.

Au dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et 1d. chaque suivante.

Les avis non accompagnés d'ordre écrit, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.

PARLEMENT PROVINCIAL DU BAS-CANADA.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE. PROCÉDÉS ET DÉBATS.

MARDI, 16 Fév.

[PAR CONTINUATION.]

La chambre se forme en comité général sur l'aide à accorder pour le musée de M. Chasseur et pour la société d'histoire naturelle à Montréal; M. Tremain à la chaire.

M. Neilson dit que les £350 accordés l'année dernière à M. Chasseur n'avaient pas été trouvés suffisants. Pour améliorer la bâtisse et augmenter la collection, M. Chasseur avait formé des dettes en sus des £350, au montant de £273, lesquelles, si elles n'étaient autrement arrangées par la législature, exposeraient le musée à être saisi en exécution, vendu et dispersé. Le comité s'était assuré de la due application de la première avance, et avait trouvé qu'il fallait un excédent. On n'avait reçu en tout que £24 pour admissions au musée; mais comme il n'avait pu être ouvert au public qu'après la belle saison, et après le départ des étrangers et des voyageurs qui visitent le pays, on calculait qu'à l'avenir les admissions pourraient produire £250 par année. M. Chasseur avait demandé £500 pour la solde de ses dettes et pour secours ultérieur; mais le comité avait regardé l'octroi de £400 comme suffisant, et la résolution avait été dressée en conséquence.

M. Cuivillier pensait qu'on pourrait mieux employer les deniers publics qu'à soutenir les spéculations d'un individu et à payer pour un homme insolvable les dettes qu'elles lui avaient fait contracter. Il n'était pas ennemi de l'encouragement des arts et des sciences, mais il était opposé à récompenser la cupidité qui cherchait à profiter de la curiosité du public, et de son attrait pour les exhibitions de tout genre.

M. Labrie ne regardait pas la chose comme une récompense à la cupidité; c'était récompenser ou plutôt indemniser la plus louable industrie, chez un individu qui bien loin de faire fortune, ou d'avancer ses propres intérêts, était venu à bout, par des efforts sans relâche, de rassembler une superbe collection qui était entièrement dévouée à l'avantage public. Des sociétés qui avaient été établies dans le pays pour le même objet, avaient reçu du secours et de l'encouragement, quoiqu'elles ne fussent à peine que de naïve; mais ici on avait un musée déjà bien prêt de la maturité; et en l'arrachant à la ruine et à la dispersion, ce n'était pas donner du secours à un insolvable, mais assurer un avantage réel au pays.

M. Figer dit que parce que jusqu'ici on n'avait ni formé ni encouragé de semblables efforts dans le pays, on avait manqué d'atteindre à une partie importante de l'éducation. Les arts et les sciences dépendaient mutuellement les uns des autres, et dans leurs progrès avaient besoin de tout le secours qu'on pouvait leur accorder. C'était la première collection qu'on eût jamais faite dans le pays. Comme le célèbre musée de Peale à New-York, on pourrait essayer de détruire celui-ci; les créanciers du propriétaire de l'autre avaient essayé de le lui arracher, mais il avait réussi à le sauver, et c'était maintenant une des gloires de cet état riche et peuplé. Dans tous les pays, on avait encouragé et aidé ces collections à cause de leur grande utilité. Il suffit d'examiner le musée britannique, et les magnifiques additions qu'on y a faites de temps à autre. En France on ne croyait jamais mieux employer les deniers publics, qu'à encourager les nobles collections qu'on y voyait dans tout ce qu'il y a de grand et de remarquable dans la nature et l'art. Les collections privées trouvaient invariablement un acquéreur dans la munificence publique. En Italie les productions des arts remplissaient des galeries immenses, et on élevait des palais pour les y recevoir. Dans tous les pays les sciences et les arts avaient leurs asyles sacrés. S'il n'y en avait que peu dans le pays, ce n'était que par ce que c'était un pays nouveau; mais il n'y en avait que plus de motifs de tendre une main secourable à ceux qu'il y avait, et surtout d'arracher à la dispersion la seule collection qui eût jusqu'ici pris une forme nationale.

M. Cuivillier répéta qu'il n'était pas l'ennemi des arts et des sciences, mais il était l'ennemi d'une dépense inutile à même les deniers publics. Il croyait que cet argent serait bien mieux employé à enseigner au peuple à lire et à écrire.

L'hon. L. J. Papineau paya un tribut d'éloges à M. Chasseur, qui avait contribué à agrandir l'esprit de ses concitoyens, et à leurs jouissances scientifiques, avantages qui suivent toujours l'étude des sciences. Quant à l'éducation élémentaire, on faisait tout ce qu'on pouvait pour l'avancer, et on le devait; mais à quoi servait l'éducation élémentaire, si on ne l'employait pas à des objets ultérieurs, à la connaissance des arts et des sciences; à l'instruction de toute espèce? La lecture et l'écriture ne sont rien autre chose que les moyens par lesquels on peut acquérir des connaissances; ceux dont l'éducation se borne à lire et à écrire, s'ils n'en profitent pas, n'en savent guère plus ou rien de plus que ceux qui l'ignorent; ce ne sont là que les clefs qui servent à ouvrir les trésors des connaissances humaines. Pour aider et avancer l'acquisition des connaissances, de la littérature, du goût et des arts, il faut que ceux qui ont appris à lire et à écrire aient aussi accès aux collections d'histoire naturelle, de livres, de peintures, de préparations anatomiques, d'appareils d'astronomie, d'inventions mécaniques, enfin aux collections de tout ce qui avance et démontre l'amélioration progressive des facultés de l'espèce humaine. Il convient de multiplier tous les moyens d'avancer l'éducation élémentaire; mais pourquoi principalement? parce que par là on met au jour des talents cachés; et ceux qui ont du génie, après avoir acquis les rudiments de l'éducation, les outils dont ils ont besoin de se servir, sentent leurs talents se développer, et se montrent non seulement comme candidats particuliers à la renommée et à la fortune, mais comme l'orgueil et l'ornement d'une nation; tandis que les esprits inférieurs restent simplement toute leur vie des lecteurs et des écrivains. Il y a bien peu d'établissements qu'on puisse regarder comme d'une plus grande utilité publique, que ceux qui offrent un objet et des moyens au perfectionnement du génie.

Toutes les nations policées les aident et les encouragent. Pardessus tous, l'étude de l'histoire naturelle, des échantillons rassemblés de toutes les parties du globe, des merveilles de la nature mises par ordre, tend à agrandir l'esprit, à dissiper les préjugés, à ouvrir le chemin de nouvelles découvertes dans les arts; et c'est là un des éléments qui portent les nations à la prospérité et à la gloire. Quant à l'individu dont il était question, aucune louange ne pouvait être déplacée à l'égard de M. Chasseur; privé des avantages d'une éducation scientifique, n'ayant rien que son énergie naturelle, et son ardent pour les recherches utiles, il avait suivi la pente de son génie, et s'était soumis à des privations, des fatigues et des difficultés qui auraient fait reculer un homme ordinaire. Il y avait trouvé sa propre félicité, c'était là sa passion et son bonheur, non seulement de suivre son propre goût, mais de communiquer à ses concitoyens les fruits de son assiduité et de sa persévérance. La science de toute espèce a cette grande supériorité sur les richesses de la fortune, que celui qui amasse des trésors de science n'est jamais et ne peut être un avare; il ne garde pas ses richesses pour lui, comme un banquier ou un capitaliste; son orgueil et son plaisir consistent à les distribuer. Dans ses rapports journaliers avec la société, dans ses écrits en tout, rien ne paralyse son désir de faire participer le genre humain tout entier aux fruits de ses profondes études, de son application soutenue, et de ses recherches infatigables. L'argent qui fait germer et fleurir les talents ne peut jamais être mal appliqué, et les talents deviennent des monuments d'une gloire durable pour le pays qui les encourage.

La chambre résolut alors d'accorder £400 à M. Chasseur; et d'accorder aussi £200 pour le secours de la société d'histoire naturelle de Montréal.

MERCREDI 17 Fév.

Le comité nommé pour dresser une pétition à Sa Majesté d'après les résolutions au sujet des ordonnances de milice, fit son rapport. La chambre se divisa à chaque fois sur la réception du rapport, l'adoption de la pétition par paragraphe, l'adresse à son excellence le priant de la transmettre au Roi, la présentation par toute la chambre, et les autres motions de suite. La majorité varia de 24 à 32, et la minorité de 3 à 4, savoir MM. Heriot, Freileigh, Ogden et Tremain.

A la seconde lecture du bill pour empêcher de miner au dessous des fortifications de Québec, M. L. Laguerre s'y opposa disant que beaucoup de personnes avaient intention de pétitionner contre ce bill qui les empêcherait de faire usage de propriétés qui leur appartenaient en vertu de titres indubitables, depuis 100 pieds jusqu'à 200 pieds. Il admettait le principe que l'intérêt particulier devait céder à l'intérêt public, mais en ce cas il ne voyait qu'une invasion non nécessaire de la propriété privée. M. Young dit que le but était d'empêcher les propriétaires de la basse-ville d'aller au delà leurs bornes; ils le faisaient évidemment en minant, soit qu'ils empiétassent sur la propriété du gouvernement ou sur celle d'autrui. Cette mesure n'était pas nouvelle, elle était fondée sur une ordonnance du Roi de France en 1759. Il n'était pas question de gêner du tout la jouissance de la propriété privée suivant les titres, mais d'empêcher une jouissance ou une exclusion nuisible au public. Les propriétaires de parties du Cap pouvaient y planter des arbres, y faire paître des chèvres; mais on ne devait pas les laisser faire crouler

les fortifications sur leurs propres têtes. La question fut agitée en 1795, lorsque M. Johnson commença à miner au pied du Cap, mais voyant qu'il serait arrêté il se désista prudemment. En 1825 les propriétaires dans les rues Champlain et du Cul-de-Sac demandèrent qu'on fit sauter le haut du cap, dans la crainte qu'il ne les écrasât en tombant; mais le comité nommé s'assura que s'il y avait quelque danger il venait de ce que ces mêmes propriétaires avaient miné au pied.

Le sujet était de record, et tous s'étaient accordés à dire que le danger venait de là.

M. Tremain était un des propriétaires dont le bill général les intérêts, en dépréciant leurs biens en valeur, et dans le fait en laissant à décider s'ils en jouiraient ou non à un officier inférieur du génie. Il ne désirait pas, comme intéressé, faire partie du comité spécial auquel le bill fut référé.

L'ordre du jour sur le message par rapport au juge des Trois-Rivières ayant été appelé, M. Neilson dit qu'il n'était pas tout à fait préparé, et qu'il ne proposerait maintenant que la motion d'expédition; sur les remarques de quelques membres il se contenta de demander que le comité siège de nouveau mardi.

L'ordre du jour au sujet de l'encouragement de la navigation par la vapeur en bas de Québec, amène de longs débats; la gratification est de £400 par an pendant 6 ans, tant que les propriétaires ne feront pas un profit de 10 par cent; on lit les témoignages de deux particuliers de Québec, auxquels le comité a borné son enquête; à la fin le comité se lève sans faire rapport à une majorité de 22 contre 7. La discussion a été très amusante, à cause de plusieurs incidents, et de la manière épigrammatique dont la question a été traitée. M. Blanchet appuie la proposition en exposant les dangers de cette navigation, qui avaient découragé les entreprises individuelles, et de l'autre ses grands avantages pour l'agriculture, l'industrie et le commerce; il faudrait pour cela des steamboats faits pour aller à la mer, c'est ce qui avait découragé les steamboats de Montréal de continuer leurs excursions; on voyait les avantages qui étaient résultés de la navigation par la vapeur entre Québec et Montréal; on a fait le voyage pour 12 sous, avec un profit raisonnable; le commerce et l'agriculture y ont gagné; il nous vient des animaux de toute espèce des différentes parties de la province. (Éclats de rire.) Les habitants de la côte du sud doubleraient leurs améliorations en peu d'années; le tems était favorable pour construire, et on pouvait le faire à £6 par tonneau; les fonderies travaillaient à bon marché; l'encouragement était en raison des dangers; s'il n'y en avait pas la chose se serait déjà faite d'elle-même.

M. Latérière dit que si l'entreprise eût été avantageuse elle se serait faite d'elle-même, et que les steamboats entre Québec et Montréal n'arrêtaient pas pour la commodité des habitants, mais pour prendre des combustibles.

La discussion se continue, et est d'une longueur extrême. L'honorable Orateur et M. Blanchet parlent à plusieurs reprises. L'Orateur dit que jamais à l'occasion d'une demande locale on n'en avait aussi peu développé les principes et les avantages; on n'avait presque fait aucune enquête sur les facilités et les dangers de l'entreprise, la population et le commerce des lieux, la surabondance des produits; on ne savait pas s'il se formerait une compagnie; les deux témoins n'ont pu trouver personne qui en se joignant à eux pût espérer un profit ou une indemnité, jusqu'à ce que l'honorable membre ait été assez bon pour se charger de la mesure; on n'avait pas fait de recherches pour voir si d'autres moyens, par exemple une ligne de diligence, n'offriraient pas les mêmes avantages. Savait-on si £3400 quoique formant les 2-3 de la somme totale, suffiraient pour vaincre l'obstination prouvée. Il y avait la même raison pour tous les points du fleuve; tous pourraient demander que la législature se chargeât de porter leurs produits au marché. Dans le bas de Québec, s'il y avait quelque surplus de produits dans un petit nombre de paroisses, la consommation se faisait l'hiver par tous les navigateurs et journaliers qui revenaient l'hiver après s'être absentes momentanément l'été; le même principe conduirait à établir des voitures publiques pour les habitants situés à 15 lieues dans les terres, parce que 15 lieues sur terre étaient plus difficiles que 30 par le fleuve. C'était un reste ce qu'on faisait en votant des sommes considérables pour des chemins; mais cette dernière pratique était justifiable, parce qu'il s'agissait de reporter la population surabondante du pays vers un sol vierge et fertile, afin d'empêcher la trop grande division des terres, et pour conserver la classe industrielle et morale des cultivateurs-proprietaires, et pour l'empêcher de devenir uniquement prolétaire et dépendante; mais le projet de l'honorable membre créait une nouvelle espèce d'industrie législative qu'il faudrait continuer inévitablement. Qui doute par exemple que de petits steamboats entre la ville et les campagnes voisines ne fussent d'un grand avantage; mais donner des encouragements publics serait taxer le peuple d'un côté pour le lui rendre de l'autre, et cela ne se fait pas sans beaucoup de frais de perception et autres, et en dernière analyse il faut en venir à une considération de profit et de perte.

Il n'y avait pas une étroite analogie entre cette mesure et celle pour Halifax, parce qu'outre le commerce, il y avait de grandes considérations

politiques; cela tendait à rapprocher davantage les deux colonies, qui avaient intérêt de s'unir pour se connaître mieux, et pour s'assurer mutuellement un gouvernement libre et protecteur et qui marchât dans l'intérêt commun. L'Angleterre réglait le commerce des colonies, afin qu'elles ne pussent préjudicier aux intérêts généraux de l'empire; mais comme elles n'étaient pas représentées en Angleterre il fallait qu'elles multipliasent entre elles les moyens de représentation, d'uniformité et de similitude de démarches. Mais les mêmes motifs n'existaient pas de paroisse à paroisse, de la ville aux campagnes, du haut au bas du fleuve, du nord avec le sud; il n'y avait pas d'espoir de voir naître de nouvelles branches de commerce. Personne n'avait demandé la mesure, elle ne venait que de l'inspiration spontanée du moteur; il serait injuste et déraisonnable de donner £2,400 sur un total de £3,250.

M. Blanchet répliqua que l'honorable orateur a parlé d'endroits qu'il ne connaissait pas; il ne s'agissait de rien moins que d'une population de 100,000 âmes qui n'avaient pas les mêmes avantages que le reste de la province, et pour laquelle il demandait si la chambre voulait faire quelque chose. L'honorable orateur avait anciennement consenti à imposer un bien plus grande taxe sur le peuple, en consentant à donner un privilège à M. Molson entre Québec et Montréal; jamais alors les prix n'auraient été réduits. Il n'y avait pas d'erreur plus grande que de parler de la consommation des produits dans la côte du sud par les navigateurs, les jeunes gens qui vont à la pêche, et les journaliers; il n'y en avait pas plus de 500 dans toute la côte. Surtout s'y consommait c'était faute de marchés; les articles manufacturés s'y vendaient à 200 pour 100; le fleuve était une voie lente et dangereuse avec les goélettes; il y avait des terrains fort bons dans les profondeurs de Kamouraska à Rimousky; cette entreprise les ferait établir, et ferait prospérer cette partie de la province avec une rapidité étonnante. La grande enquête qu'on demandait était toute faite; c'était le fleuve St. Laurent, et ses difficultés tant en été qu'en hiver; on avait pris des actions pour £25,000 dans le canal de Welland, entreprise si distante et si inconnue, quel avantageuse qu'elle pût être; et on ne voudrait pas donner £1,000 pour un objet d'utilité immédiate. Il ne trouvait pas que l'honorable orateur eût en le refusant fait preuve des grandes vues et des lumières qu'il déployait d'ordinaire.

M. Duval demande si pour avoir donné £25,000 fort mal à propos, il fallait donner sans cesse pour être conséquents. On n'avait fait aucune enquête, on s'était contenté de consulter deux messieurs, dont l'un avait dit qu'il faudrait un puits au fond d'un bâtiment pour faire faire fortune à toute la côte du sud; il n'y manquerait plus sans doute qu'une batterie galvanique. L'honorable membre n'eût-il pas dû rendre justice à la mesure en faisant une enquête, en se procurant des données plus correctes sur le surplus des produits, et les pertes éprouvées; si le sujet était d'une assez grande importance, on n'aurait pas les gens; mais comment savoir que £400 étaient suffisants? Et si les deux témoins avaient parlé de £1000 faudrait-il les accorder? Fallait-il fermer les yeux et se laisser conduire par deux individus? L'honorable membre devrait faire motion pour faire renvoyer le tout au même comité, afin d'obtenir des renseignements justifiés; l'honorable membre lui-même avait déjà fait voter trop d'argent pour l'éducation, et il ne savait si cette année on accorderait encore des £20,000, ou si la chambre serait raisonnable.

M. Blanchet dit que le bas du district de Québec appartenait à une société de monopoles qui accaparaient tout; la côte du nord était à bail, et un nommé Lamson pouvait dire: "c'est à moi le nord du fleuve, on me l'a loué;" les bâtiments américains viennent en grand nombre faire la pêche sur notre territoire. Fallait-il continuer ces difficultés? N'était-il pas étonnant que le président sur la requête de Wm. Lamson n'eût pas rapporté le système de spoliation en vigueur dans la côte du nord, où on assommait les sujets de sa majesté à coups de perche? L'enquête coûterait bien £4,000 s'il fallait faire venir tous ceux qui en avaient reçus. Mais si ces faits étaient constatés, il en soumettait l'importance à la chambre.

L'hon. Orateur répond de nouveau. Après quelques observations sur la manière dont l'enquête avait été conduite, il dit que l'honorable membre avait révélé l'étonnante vérité que les Américains viennent faire la pêche dans le golphe, trafic que les traités laissaient au plus industrieux et au plus habile. L'affaire de Lamson n'avait aucun rapport avec une entreprise dont l'utilité n'était pas constatée. Il n'y avait pas en bas de Québec une aussi nombreuse population. Quant au privilège de Molson, pourquoi M. Blanchet tombait-il lui-même dans l'erreur qu'il reprochait? Le privilège demandé était cependant bien plus important; il n'y avait qu'un an que cette importante découverte avait été faite; elle n'avait été appliquée que sur un seul point du globe; on avait de justes craintes que l'application n'en pût être faite aussi facilement sur le fleuve St. Laurent que sur la rivière du Nord; on devait écouter un particulier qui offrait de risquer des milliers de louis dans une entreprise regardée comme hasardeuse; c'était la pratique partout d'accorder un privilège non seulement aux nouvelles découvertes, mais à

celui qui enrichissait son pays en y appliquant le premier les découvertes étrangères; si la suite avait démontré qu'il (l'hon. orateur) avait été dans le tort, ce n'en était pas un alors, vu l'incertitude des faits. Il avait été heureux que le Conseil Législatif eût rejeté le bill; c'était une de ses occasions où on avait senti les avantages du tems et de la revision en législation. Bientôt après on vit le pétitionnaire, quoique sans privilège, montrer la confiance et l'énergie dont il a fait preuve en cent autres occasions; le pays devait se réjouir de ce qu'il avait fait fortune, et de ce que de nombreux compétiteurs avaient réussi aussi. Mais il n'avait pas demandé d'aide à la province. On peut de même espérer des entreprises individuelles dans la partie de la province dont parle l'honorable membre 20 ans avant qu'il y eut une population de 150,000 âmes. Depuis 20 ans M. Blanchet comme lui tolérait l'abus du bail des postes du roi et ils en profitaient comme représentants en appliquant le loyer; les réclamations commençaient maintenant, il était à espérer que l'on continuerait, mais il n'y avait pas besoin de steam-boat pour décider un point de droit et de politique, pour dire que le bail était nul, que si le roi de France avait le droit de faire ces baux comme seul législateur, le roi d'Angleterre ne le pouvait pas.

M. Fortin dit qu'il n'y avait que deux ou trois endroits depuis la Pointe aux Peres où les steam-boats puissent aborder; ailleurs, ils resteraient en mer et à de grandes distances. La navigation se faisait facilement au moyen de petits bâtimens qui profitaient du flux et du reflux de la mer pour entrer et sortir. Le comité n'avait pas examiné les moyens, et on n'était pas plus avancé qu'auparavant.

M. Blanchet répond en peu de mots à M. Fortin.

Le Comité se lève comme il a été dit ci-dessus. La chambre se forme en comité général sur l'hôpital général de Montréal. Le rapport du comité spécial est favorable, mais se plaint de l'injuste exclusion des médecins Canadiens; une des sommes recommandées est pour payer les dettes de l'établissement, et l'autre pour les dépenses futures. L'hon. L. J. Papineau dit que £750 de cotisations volontaires prouvent les avantages de l'hôpital; le vote était consacré; c'était cependant un mal, et on devait prendre garde comment se formaient ces établissemens privés, qu'on annonçait d'abord comme des associations individuelles, et qui ensuite s'arrogeaient le droit de s'adresser annuellement à la Législature. L'hôpital avait acheté du terrain pour s'agrandir; ce serait faire la loi à cette chambre que de lui demander de faire bon de la somme; il croit qu'on devrait accorder la somme ordinaire de £250; mais il faudrait aller plus loin que le comité sur un règlement injuste, et faire de son abolition une condition de l'octroi; la réprobation du comité et de la chambre pourrait ne pas suffire; l'hôpital était assez avantageux pour qu'on l'aiderait; mais le pays était assez avancé pour qu'on pût y recevoir une bonne éducation médicale, ou au moins dans les États-Unis, et peut-être même une meilleure en regard au climat et aux habitudes, qu'à Paris ou dans une université d'Allemagne; l'établissement de l'hôpital avait aussi le mérite d'y contribuer. Des particuliers qui s'associent à leurs dépens peuvent faire tels réglemens exclusifs qu'ils veulent; mais quand on voulait avoir des deniers publics on ne devait pas insulter le peuple du pays, et le règlement le faisait.

M. Labrie est flatté de voir l'opinion du comité; on avait tenté inutilement cette recommandation l'année dernière au sujet de l'exclusion des médecins Canadiens; mieux valait tard que jamais. Cependant l'hôpital avait produit tant de bien, qu'avec l'abolissement de cette règle l'octroi proposé avait sa parfaite approbation; M. Neilson regardait cette règle comme une insulte gratuite au pays; M. Blanchet fait quelques remarques sur le prix des billets des étudiants. Le comité siègera de nouveau vendredi prochain.

L'ordre du jour sur le bill de médecine est remis à lundi.

La chambre s'ajourne à demain à une heure, pour présenter à Son Excellence l'adresse à Sa Majesté au sujet de la milice.

SAMEDI, 20 Février.

M. Leslie introduit le bill pour incorporer les syndics de l'Eglise d'Ecosse à Québec, seconde lecture vendredi; aussi le bill en faveur de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, pour lui aider à se procurer un cabinet de minéralogie; seconde lecture lundi.

M. Child présente un rapport au sujet de certains chemins demandés dans les townships, en comité général mercredi.

M. Latrière fait rapport du bill des pilotes, sans amendemens, et sans égard à la requête, en comité général mercredi.

M. Young fait rapport au sujet du local des douanes, en comité général lundi.

Le même membre fait un rapport en faveur d'Edouard Larue, contenant aussi des renseignements et des remarques sur la distribution de lois; en comité général samedi.

M. Nelson fait rapport favorablement pour un marché à St. Roch. Le comité s'est divisé cependant sur le local; le bill à introduire en laissera le choix aux syndics élus par les habitans.

Le même membre introduit un bill pour encourager la navigation par la vapeur entre Québec et Halifax, et un bill en faveur de Pierre Chasseur, seconde lecture mercredi.

M. Duval fait rapport sur la pétition de J. Bte, Lagne. Le comité est favorable à la nomination des députés inspecteurs dans les deux villes.

M. L. Lagueux présente deux requêtes contre le bill qui défend de miner au dessous des fortifications de Québec, l'une des syndics d'une Chapelle Wesleyenne qui prétend avoir le droit de miner vingt pieds par lettres patentes disant

qu'ils resteront encore à 300 pieds plus loin des fortifications, que le gouvernement n'en approche en minant pour se procurer de la pierre pour le quai du roi; l'autre requête de divers propriétaires.

M. Viger respectait les intérêts privés autant que tout autre, et connaissait la mesure qui dit que qui a le dessus a le dessous; mais les intérêts privés devaient céder à un plus grand intérêt public. Il est arrivé ici des accidens comme il en arrive en Suisse et ailleurs, en conséquence de l'infiltration des eaux dans les fissures de rochers, qui occasionaient des chutes dangereuses; dans un des pays les plus libres, dans la Suisse, il était défendu sous des peines sévères d'abattre un arbre sur le penchant des montagnes où il pourrait arrêter les avalanches; cela était opposé au droit de propriété privée, mais conforme à l'intérêt public. Les citoyens sont solidaires les uns envers les autres pour l'intérêt de tous; voilà pourquoi la propriété privée ne peut exister qu'en autant qu'elle ne détruit pas la propriété publique. Il s'agit même des intérêts particuliers dont on restreint les droits.

M. Ls. Lagueux réplique. Tous les membres savaient que l'intérêt privé devait céder à un grand intérêt public; Son Excellence, l'honorable moteur, le comité, les pétitionnaires, n'ont pas une autre opinion, tous veulent respecter la sûreté des fortifications. Mais il était délicat de fixer au juste la ligne de démarcation où un intérêt prévaudrait; et les pétitionnaires offraient à ce sujet des lumières au comité. S'il y avait des inconvéniens, rien n'était plus juste, et c'était une condition de la propriété privée qu'elle ne serait maintenue par la société qu'en autant que la propriété publique, ne serait par en danger; mais il était possible que les propriétaires minassent sans danger; on ne devait pas laisser la décision à un ingénieur, qui ferait des préférences injustes envers les particuliers, et dangereuses aux fortifications elles mêmes; tous les membres étaient prêts à accorder toute protection à l'unique boulevard du pays, mais ils étaient aussi disposés à respecter l'intérêt privé, et à se garder de protéger un intérêt aux dépens d'un autre; et un officier de génie n'était pas le tribunal compétent pour en décider.

M. Young, dit qu'il ne s'agit pas d'empêcher de miner, mais d'établir un tribunal pour décider qui minera ou non.

Le bill pour accorder une indemnité aux membres est lu pour la troisième fois et passé à une majorité de 21 contre 16.

M. Nelson fait motion que la chambre se forme en comité général mardi prochain sur la réponse de Son Excellence à la requête au Roi au sujet de la Milice. Il n'y avait pas de doute que Son Excellence avait du consentir à ce qu'elle pense, mais la chambre avait aussi son devoir à remplir; il était juste qu'après avoir jugé ces ordonnances comme elles le méritaient, on vit la position où on se trouvait et ce que c'était que ces jugemens des cours; enfin il n'était pas possible de laisser les ordonnances planer sur la tête des habitans sans prendre quelques mesures ultérieures; la chambre adopterait celles qu'elle jugerait à propos.

M. Knoutton obtient un congé jusqu'à la fin de la session pour affaires urgentes.

M. Blanchet fait motion qu'il soit nommé un comité spécial pour enquêter des abus et déprédations des pêcheurs et autres dans les parages du fleuve St. Laurent.

Cette partie du pays méritait l'attention de la chambre comme étant une des plus riches; il y avait des mines de plomb et de fer dont il avait des échantillons, et dont les filons s'étendaient à une très grande distance; la pêche du poisson était aussi d'un avantage général, et comme le disait Franklin, chaque morue avait un six-pence dans la bouche. Il s'y commettait de grands abus; la chambre devait s'en occuper, parce qu'elle devait une protection égale à toutes les parties du pays. On en avait les moyens; il y avait à la disposition de la législature un surplus de revenus de cent mille louis, outre les dépenses ordinaires du gouvernement. Il était juste d'en faire un partage équitable, et non de tout mettre dans un même coin du pays. Il concevait que cette somme devait être divisée savoir, 10. pour les chemins, 20. pour l'éducation, 30. pour les édifices publics et les objets de charité, 40. pour l'amélioration du fleuve et de la navigation; on avait déjà dépensé £40,000 pour cet objet; on avait voté £3,000 pour rendre une rivière navigable; on devait aussi faire quelque chose pour les autres parties du fleuve. Quand on avait des richesses chez soi il fallait les explorer avant de faire déployer celles des provinces voisines. Si l'enquête ne pouvait avoir de résultat dans cette session, l'ouvrage serait continué et mené à issue dans une autre.

M. Viger demande quelle enquête un comité spécial pourrait faire sur une référence aussi partielle, et où il n'était question que d'abus indéfinis, et non d'objets tangibles. Si l'honorable membre désirait mettre en œuvre les richesses du pays, la chose était juste et raisonnable; mais il devait prendre vingt quatre heures et venir avec une suite de motions pour diriger la besogne, et servir de cadre à un travail utile au lieu de laisser le comité s'occuper d'objets que la référence n'avait pas prévus. La chambre se divise; pour, 25; contre, 8.

Le comité se compose de MM. Blanchet, Borgia, Latrière, Letourneau, Neilson.

Divers bills privés sont lus pour la 2de. fois et référés à des comités spéciaux.

Le bill pour un marché à St. Hyacinthe est lu une 2de. fois. M. Viger propose de le référer à un comité général.

M. Cuillier croit qu'il doit être révisé par un comité spécial; il y trouve quelques erreurs à changer. Le don du terrain était fait Syn- aux diés du village; l'acte qui réglait la police des bourgs était temporaire, et s'il expirait, le marché construit à frais publics retournerait au donateur. L'acte continuerait une loi expirée

quant à l'élection de nouveaux Syndics, mais les mêmes pénalités n'existeraient plus; en outre les commissaires pour les causes sommaires pourraient décider de pénalités et amendes, pouvoir qui leur était spécialement interdit par l'acte même qui les constituait.

M. Viger dit que si la loi expirait, les inspecteurs seraient élus tous les deux ans de la même manière; et il y avait une clause spéciale dans le bill faite pour priver le donateur de tout avantage personnel excepté la participation aux avantages communs en raison de ses grandes propriétés; on avait donc veillé aux intérêts des habitans, en mettant ce marché sous la direction d'hommes de leur choix.

Le bill est référé à un comité spécial composé de MM. Viger, Cuillier, De St. Ours, Herriot et Malliot. La chambre se forme en comité général sur le pont de la rivière St. Maurice, et décide unanimement que ce pont serait avantageux, que la localité la plus convenable serait à l'île St. Christophe; qu'il convenait d'accorder £500, pour faire des expériences préliminaires et sonder la rivière au moyen de rapporteurs; d'accorder £75 à François Normand et £25 à d'autres individus pour les indemniser de leurs explorations et des plans par eux faits, par suite d'une opinion émise par la chambre, et référés au comité spécial. Le rapport à être reçu lundi.

M. Ogden dit qu'il ne voulait pas engager la législature à se charger de la dépense du pont ou plutôt des deux ponts, l'un de l'île St. Christophe au cap de la Magdeleine, et l'autre de la même île aux Trois-Rivières; mais la chambre s'était déjà prononcée sur l'utilité du pont, et le tems était favorable, vu les offres avantageuses et réduites; il faudrait £500 pour des expériences préliminaires, pour établir la ligne du pont, et fixer la place des piliers au moyen de rapporteurs; la glace forçait beaucoup à l'entrée du St. Maurice, et pas du tout à l'île St. Christophe; le chenail du côté du cap avait une profondeur de 17 pieds sur une largeur de 30, et diminuait des deux côtés graduellement, mais il ne serait pas nécessaire de mettre de piliers dans la plus grande profondeur, et M. Jones qui offrait de faire les expériences avait mentionné dans son témoignage le pont Boston à Charlestown où il y avait la même profondeur sur une largeur de 6,000 pieds. L'indemnité à François Normand était trop faible de moitié pour son travail, suivant tous les témoignages; mais on s'était borné à cette somme vu que son travail n'avait pas absolument été ordonné par la chambre; on aurait récompensé des individus peu connus, mais qui n'en avaient pas moins beaucoup de mérite et d'habileté.

PROCÉDÉS.

LUNDI, 22 Fév.

Le greffier mit devant la chambre l'état des diverses banques du Bas-Canada.

Il fut reçu du conseil un message permettant à l'hon. W. B. Felton de comparaître devant un comité spécial de la chambre.

Aussi un autre message du conseil informant la chambre que leurs honneurs avaient passé le bill pour amender l'acte pour l'établissement d'un nouveau marché dans le faubourg de St. Laurent à Montréal, avec des amendemens.

M. Leslie présenta la pétition de divers tanneries pour l'abolition de l'impôt sur les peaux crues importées des États-Unis, et pour une augmentation de l'impôt sur le cuir importé du même endroit.

Le même présenta la pétition de divers propriétaires de terres de New Glasgow, New Paisley et de la côte St. Joseph, se plaignant des charges exorbitantes exigées par les propriétaires de moulins à farine d'avoine; référée à un comité.

M. Peck fit rapport du bill pour établir des bureaux d'enregistrement dans certains comtés avec des amendemens; à mercredi prochain.

M. L. Lagueux rapporta défavorablement sur les pétitions de Ste. Chaire pour une aide pour bâtir un pont sur la rivière Etchemin.

Le même rapporta aussi défavorablement sur la pétition de James McKenzie, pour une aide pour bâtir une jetée ou quai au débarquement dans la basse ville de Québec.

Le même rapporta favorablement sur les pétitions des Ursulines des Trois-Rivières et des sœurs grises de Montréal.

Le même rapporta favorablement sur les pétitions pour un pont sur la rivière de la Chaudière.

M. Stuart rapporta favorablement sur la pétition de Robert Sherrar, coronaire de Gaspé, pour un salaire; à demain.

Le même rapporta favorablement sur pétition de la société des dames compatissantes de Québec pour une aide; à demain.

M. Quesnel rapporta le bill pour amender les ordonnances de 1667 relatives aux Actes passés devant notaire et sous seing privé, sans amendemens; à demain.

M. Leslie rapporta favorablement sur la pétition des actionnaires de la banque de Montréal; et un bill pour continuer et amender leur Charte, fut lu pour la 1ère fois; 2de lecture lundi prochain.

M. Labrie rapporta un bill pour amender l'acte d'agriculture et pour pouvoir de nouveau à cet objet; 2ème lecture vendredi prochain.

M. Duval introduisit un bill pour autoriser l'inspecteur des chemins à Québec à nommer un député; 2ème lecture vendredi prochain.

Il fut ensuite reçu trois messages de Son Excellence.

Le premier informe la chambre que son excellence a fait dresser divers plans et préparer des estimations pour améliorer et embellir le port de Montréal; et recommande à la chambre de passer un acte à cette fin; offrant de lui donner tous les renseignements nécessaires.

Le second recommande à la chambre de rembourser au receveur-général actuel £227 6 6 sterling qu'il a dépensés pour une bâtisse à l'épreuve du feu pour la sûreté des fonds publics.

Le troisième message est accompagné d'une représentation des grands jurés du district de St. François, du 6 février; ils disent que leur acte de judicature est insuffisant; que leurs cours devraient avoir plus d'autorité et une plus forte juridiction; et qu'il leur faut aussi des cours de circuit; enfin qu'ils devraient avoir la liberté d'appeler à Montréal ou au Trois-Rivières, suivant le cas, des jugemens dans les causes au-dessus de £10 sterling. S. E. recommande ce sujet à la considération de la chambre, suggérant néanmoins la convenance de continuer l'acte de la Se. Geo. 4, chap. 17, qui expirera le 1er. mai prochain, jusqu'à ce qu'on se soit accordé sur un autre système pour l'administration de la justice dans le district de St. François.

M. le Secrétaire Yorke livra aussi à la barre un rapport des taxes prélevées pour les frais de l'érection d'une prison à Sherbrooke. (Le montant en est de £161 15s. 9 1-2d. courant.)

Sur motion de M. Leslie le message de Son Excellence au sujet du port de Montréal fut référé à un comité spécial.

Sur motion de M. Peck le message de Son Excellence relatif à l'acte de judicature pour le district de St. François fut aussi référé.

Il fut ordonné un message au conseil pour qu'il fût permis à l'hon. J. T. Taschereau de comparaître devant un comité de la chambre.

Les résolutions passées en comité samedi dernier, au sujet d'un pont sur la rivière St. Maurice furent rapportées à la chambre à grées, et un bill fondé sur icelles fut introduit par M. le Solliciteur-Général; 2ème lecture demain.

Le bill pour amender les actes relatifs à la décision sommaire des petites causes fut lu une 2de. fois, et référé à un comité spécial.

Le bill pour autoriser une avance de £200. à la société d'Histoire Naturelle de Montréal fut lu pour la 2de fois et envoyé à la grosse.

La chambre en comité sur la pétition de W. Lamson, locataire des postes du roi, fit quelque progrès; elle siègera de nouveau vendredi.

La chambre se forma en comité sur le rapport au sujet de l'achat d'une nouvelle maison de douane, et se leva sans faire de rapport. Le rapport fut renvoyé au même comité spécial.

La chambre en comité sur le bill des médecins fit plusieurs amendemens; rapport demain.

L'ordre du jour pour que la chambre siègeât en comité au sujet des maladies contagieuses, de l'hôpital de la marine &c. &c. fut renouvelé; le comité siègera vendredi.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE.

EXTRAITS DES JOURNAUX FRANÇAIS.

—A la foire de Blaye, du 27 novembre, plusieurs marchands forains qui vendaient des couteaux, des tabourets et des tabatières, où l'effigie de Napoléon était empreinte, virent leurs marchandises saisies par M. le commissaire de police de cette ville. Jusqu'à présent nous avons vu les rigneurs salulaires se déployer sur le fils de l'homme; mais nous ne pensions pas que le père, personnage historique, dut être enveloppé dans la même disgrâce; c'est du moins ce qu'avait dédité M. de la Bourdonnaye, que certes on n'accusera pas d'intolérance sur cet objet, pendant son court ministère.

—Il vient de se former, dans le département de la Haute Saône, une association dont le but est « de résister par toute les voies de droit, à la perception de toutes contributions qui ne seraient pas établies selon les formes prescrites par la charte, et qui, notamment, n'auraient été ni consenties par les deux chambres légalement constituées, ni sanctionnées par le Roi. »

—A mesure que les craintes redoublent sur les projets du ministère, les associations se multiplient dans les départements. L'acte d'Association vosgienne se trouve déjà couvert des signatures d'une foule de notables, parmi lesquels on distingue en tête MM. Falatue, ex-député; Vaulot, député, &c. &c. « L'on a dans nos montagnes, dit une lettre des Vosges, rapportée par le Courrier de Bas-Rhin, une telle horreur de l'arbitraire, que les Vosgiens ne formeraient qu'une seule et même famille pour le repousser légalement. C'est ainsi qu'ils entendent servir la patrie et le Roi! »

On nous mande aussi d'Angers qu'un grand nombre d'électeurs et de propriétaires du département de Maine-et-Loire se sont réunis et ont arrêté un acte d'association, sous le nom d'Association angevine, dans le même but que les associations déjà connues, laquelle a été signée immédiatement par divers citoyens notables, parmi lesquels figure l'honorable député de l'arrondissement de Segré, M. le marquis d'Andigné de la Blanchetave, qui se trouvait alors à Angers.

L'acte d'Association Berryère a paru dans le Journal du Cher; il est déjà souscrit par un grand nombre de contribuables et d'électeurs des deux collèges. Cet acte, qui avait été l'objet de violentes attaques, est rédigé avec toute la mesure qui convient à des hommes qui veulent prévenir les révolutions, en se renfermant strictement dans leurs droits, et en s'appuyant sur la charte et sur les lois.

M. de Laval, notre nouvel ambassadeur en Angleterre, vient d'arriver à Londres. Le Sun a fait ainsi son portrait: « Il est grand, sec, et ne sait pas dire un mot d'anglais. » Voilà trois belles qualités pour un ambassadeur.

—La suite de Mme. Christophe, ex-impératrice d'Haïti, qui se trouve en ce moment à Dresde, se compose de ses deux filles, dont l'aînée est promise en mariage à un colonel prussien, fort bel homme et d'une grande réputation, de la nourrice de l'ex-impératrice et de deux suivantes, toutes noires. Elles vivent, dit-on, dans une très-grande retraite, ne sortant guère que pour aller à l'église, et employant les restes de leur grandeur passée à des actes fréquents de bienfaisance.

ANGLETERRE.

—Le duc de Wellington est en si mauvais...
—Le duc de Wellington est en si mauvais...
—Le duc de Wellington est en si mauvais...

COLOMBIE.

Caracas, 7 Janvier.—Après l'assemblée...
Caracas, 7 Janvier.—Après l'assemblée...
Caracas, 7 Janvier.—Après l'assemblée...

Le 12 de décembre, le général Paez débarqua...
Le 12 de décembre, le général Paez débarqua...
Le 12 de décembre, le général Paez débarqua...

Le 24 décembre, le général Paez convoqua...
Le 24 décembre, le général Paez convoqua...
Le 24 décembre, le général Paez convoqua...

On agréa alors un manifeste signé du Général...
On agréa alors un manifeste signé du Général...
On agréa alors un manifeste signé du Général...

MEXIQUE.

Nouvelle Orléans, 26 Jan.—Un passager de...
Nouvelle Orléans, 26 Jan.—Un passager de...
Nouvelle Orléans, 26 Jan.—Un passager de...

Nous apprenons qu'en conséquence d'accusa-...
Nous apprenons qu'en conséquence d'accusa-...
Nous apprenons qu'en conséquence d'accusa-...

Vera Cruz pour donner son adhésion au nouveau...
Vera Cruz pour donner son adhésion au nouveau...
Vera Cruz pour donner son adhésion au nouveau...

Une lettre de Vera Cruz du 12 Janvier dit...
Une lettre de Vera Cruz du 12 Janvier dit...
Une lettre de Vera Cruz du 12 Janvier dit...

Extrait d'une lettre de Matamoros, du 10 jan-...
Extrait d'une lettre de Matamoros, du 10 jan-...
Extrait d'une lettre de Matamoros, du 10 jan-...

"Vous aurez sans doute entendu parler des...
"Vous aurez sans doute entendu parler des...
"Vous aurez sans doute entendu parler des..."

Affaire de Stephenson.—Geo. Miller & Wm...
Affaire de Stephenson.—Geo. Miller & Wm...
Affaire de Stephenson.—Geo. Miller & Wm...

LA MINERVE.

MONTREAL, 25 FEVRIER, 1830.

Les derniers avis d'Angleterre datent du 8 janvier...
Les derniers avis d'Angleterre datent du 8 janvier...
Les derniers avis d'Angleterre datent du 8 janvier...

L'hiver a été très-sévère sur le continent...
L'hiver a été très-sévère sur le continent...
L'hiver a été très-sévère sur le continent...

Le Messenger des Chambres du 3 janvier dit: A...
Le Messenger des Chambres du 3 janvier dit: A...
Le Messenger des Chambres du 3 janvier dit: A...

La potasse s'est vendue à Liverpool 39s. et la per-...
La potasse s'est vendue à Liverpool 39s. et la per-...
La potasse s'est vendue à Liverpool 39s. et la per-...

Voici les deux messages transmis Vendredi à la...
Voici les deux messages transmis Vendredi à la...
Voici les deux messages transmis Vendredi à la...

Son Excellence l'Administrateur du gouvernement...
Son Excellence l'Administrateur du gouvernement...
Son Excellence l'Administrateur du gouvernement...

Chateau St. Louis, Québec, 19 Février 1830...
Chateau St. Louis, Québec, 19 Février 1830...
Chateau St. Louis, Québec, 19 Février 1830...

Son Excellence l'Administrateur du gouvernement...
Son Excellence l'Administrateur du gouvernement...
Son Excellence l'Administrateur du gouvernement...

Dans ce tableau sont inclus, par l'ordre de Sa Ma-...
Dans ce tableau sont inclus, par l'ordre de Sa Ma-...
Dans ce tableau sont inclus, par l'ordre de Sa Ma-...

Chateau St. Louis, Québec, 19 Février 1830...
Chateau St. Louis, Québec, 19 Février 1830...
Chateau St. Louis, Québec, 19 Février 1830...

Table with 2 columns: Salaires des officiers du gouvernement et dépenses...
Salaires des officiers du gouvernement et dépenses...
Bureau de Receveur Général, 1,200 0 0

Montant probable des revenus à la dis-...
Montant probable des revenus à la dis-...
Montant probable des revenus à la dis-...

Montant de l'aide demandé, strg. £31,246 17 0

Le procureur-général est déjà arrivé dans cette ville...
Le procureur-général est déjà arrivé dans cette ville...
Le procureur-général est déjà arrivé dans cette ville...

Nous regrettons d'apprendre par des lettres de...
Nous regrettons d'apprendre par des lettres de...
Nous regrettons d'apprendre par des lettres de...

QUÉBEC, 20 Fév.—On nous informe que l'applica-...
QUÉBEC, 20 Fév.—On nous informe que l'applica-...
QUÉBEC, 20 Fév.—On nous informe que l'applica-...

n'intervienne et n'établisse un autre tarif ou ne pour-...
n'intervienne et n'établisse un autre tarif ou ne pour-...
n'intervienne et n'établisse un autre tarif ou ne pour-...

Fleur appréhendé.—Antoine Paquet alias Collins...
Fleur appréhendé.—Antoine Paquet alias Collins...
Fleur appréhendé.—Antoine Paquet alias Collins...

Depuis quelques jours le tems a été remarquable-...
Depuis quelques jours le tems a été remarquable-...
Depuis quelques jours le tems a été remarquable-...

Il est un fait assez curieux, c'est que plusieurs de...
Il est un fait assez curieux, c'est que plusieurs de...
Il est un fait assez curieux, c'est que plusieurs de...

Hier matin vers le point du jour le feu éclata dans...
Hier matin vers le point du jour le feu éclata dans...
Hier matin vers le point du jour le feu éclata dans...

[Pour la Minerve.]

MR. L'ÉDITEUR,
En continuant de répondre aux boutades d'un...
En continuant de répondre aux boutades d'un...
En continuant de répondre aux boutades d'un...

Mais on me donne à l'instant même l'assu-...
Mais on me donne à l'instant même l'assu-...
Mais on me donne à l'instant même l'assu-...

En conséquence, j'ai l'honneur de le prier de...
En conséquence, j'ai l'honneur de le prier de...
En conséquence, j'ai l'honneur de le prier de...

Je pense que 15 ou 20 jours, à dater de la...
Je pense que 15 ou 20 jours, à dater de la...
Je pense que 15 ou 20 jours, à dater de la...

Agrez, M. l'Éditeur, la nouvelle et bien sin-...
Agrez, M. l'Éditeur, la nouvelle et bien sin-...
Agrez, M. l'Éditeur, la nouvelle et bien sin-...

St. Marc, Riv. Chambly, 16 Fevr. 1830.

[ARTICLE COMMUNIQUÉ.]

Trois hommes étrangers au Canada travaillent...
Trois hommes étrangers au Canada travaillent...
Trois hommes étrangers au Canada travaillent...

Le capitaine Douglas, et à un âge où il lui...
Le capitaine Douglas, et à un âge où il lui...
Le capitaine Douglas, et à un âge où il lui...

Son poste dans Aston devenant tous les jours...
Son poste dans Aston devenant tous les jours...
Son poste dans Aston devenant tous les jours...

À York, le 14 courant, la Dame de Son Excel-...
À York, le 14 courant, la Dame de Son Excel-...
À York, le 14 courant, la Dame de Son Excel-...

NAISSANCE.

—À St. Martin, dernièrement, M. Narcisse Pro-...
—À St. Martin, dernièrement, M. Narcisse Pro-...
—À St. Martin, dernièrement, M. Narcisse Pro-...

MARIAGES.

—À St. Martin, dernièrement, M. Narcisse Pro-...
—À St. Martin, dernièrement, M. Narcisse Pro-...
—À St. Martin, dernièrement, M. Narcisse Pro-...

—À Ste. Foi, le 17, par Messire Auger, M. F. X...
—À Ste. Foi, le 17, par Messire Auger, M. F. X...
—À Ste. Foi, le 17, par Messire Auger, M. F. X...

—À York, le 8, par l'Hon. et Vén. l'Archidiacre...
—À York, le 8, par l'Hon. et Vén. l'Archidiacre...
—À York, le 8, par l'Hon. et Vén. l'Archidiacre...

—Le 4 du courant par le Rev. John Bryson, John...
—Le 4 du courant par le Rev. John Bryson, John...
—Le 4 du courant par le Rev. John Bryson, John...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

mourit sur le champ. On ne peut guères imaginer...
mourit sur le champ. On ne peut guères imaginer...
mourit sur le champ. On ne peut guères imaginer...

DECES.

Dieudonné.—Hier, à neuf heures et demie du soir...
Dieudonné.—Hier, à neuf heures et demie du soir...
Dieudonné.—Hier, à neuf heures et demie du soir...

—En cette ville, mardi soir, après une longue...
—En cette ville, mardi soir, après une longue...
—En cette ville, mardi soir, après une longue...

—Le même jour, Margaret Kent, épouse de M...
—Le même jour, Margaret Kent, épouse de M...
—Le même jour, Margaret Kent, épouse de M...

—A Québec, le 18 courant, âgé de 74 ans, M. W...
—A Québec, le 18 courant, âgé de 74 ans, M. W...
—A Québec, le 18 courant, âgé de 74 ans, M. W...

—A Québec, le 19, M. Paul Fréchette, boulanger...
—A Québec, le 19, M. Paul Fréchette, boulanger...
—A Québec, le 19, M. Paul Fréchette, boulanger...

—A Halifax, N. E. le 4, l'honorable James Stewart...
—A Halifax, N. E. le 4, l'honorable James Stewart...
—A Halifax, N. E. le 4, l'honorable James Stewart...

—A Québec, dimanche matin, Dame Charlotte...
—A Québec, dimanche matin, Dame Charlotte...
—A Québec, dimanche matin, Dame Charlotte...

—A Charlottenburgh, (H. C.) le 18 janvier, âgé de...
—A Charlottenburgh, (H. C.) le 18 janvier, âgé de...
—A Charlottenburgh, (H. C.) le 18 janvier, âgé de...

—A Saint Roch, dimanche le 21 du présent mois...
—A Saint Roch, dimanche le 21 du présent mois...
—A Saint Roch, dimanche le 21 du présent mois...

—Aimée et respectée par tous ceux qui ont eu l'a-...
—Aimée et respectée par tous ceux qui ont eu l'a-...
—Aimée et respectée par tous ceux qui ont eu l'a-...

— Ses funérailles ont eu lieu mardi le 23 du cour-...
— Ses funérailles ont eu lieu mardi le 23 du cour-...
— Ses funérailles ont eu lieu mardi le 23 du cour-...

VENTES PAR DÉCRETS.

DISTRICT DE QUÉBEC.

Augustin Simard vs Joseph Neron et ux.—Une...
Augustin Simard vs Joseph Neron et ux.—Une...
Augustin Simard vs Joseph Neron et ux.—Une...

Simon Fraser vs Fr. Pelletier alias Zazot.—Trois...
Simon Fraser vs Fr. Pelletier alias Zazot.—Trois...
Simon Fraser vs Fr. Pelletier alias Zazot.—Trois...

Pierre Pelletier vs Joseph et Antoine Dumas.—...
Pierre Pelletier vs Joseph et Antoine Dumas.—...
Pierre Pelletier vs Joseph et Antoine Dumas.—...

Laurent Thos. Bedard vs Alexander Craig.—Trois...
Laurent Thos. Bedard vs Alexander Craig.—Trois...
Laurent Thos. Bedard vs Alexander Craig.—Trois...

Etienne Blanchet vs Michel Germain.—Un empla-...
Etienne Blanchet vs Michel Germain.—Un empla-...
Etienne Blanchet vs Michel Germain.—Un empla-...

Charles Smith vs Charles Coote.—Un terrain au...
Charles Smith vs Charles Coote.—Un terrain au...
Charles Smith vs Charles Coote.—Un terrain au...

Michel Clout vs F. Ancis S. Evans et ux.—Deux...
Michel Clout vs F. Ancis S. Evans et ux.—Deux...
Michel Clout vs F. Ancis S. Evans et ux.—Deux...

AVERTISSEMENTS.

LES personnes dont la résidence est éloignée, et...
LES personnes dont la résidence est éloignée, et...
LES personnes dont la résidence est éloignée, et...

—À York, le 14 courant, la Dame de Son Excel-...
—À York, le 14 courant, la Dame de Son Excel-...
—À York, le 14 courant, la Dame de Son Excel-...

—À York, le 8, par l'Hon. et Vén. l'Archidiacre...
—À York, le 8, par l'Hon. et Vén. l'Archidiacre...
—À York, le 8, par l'Hon. et Vén. l'Archidiacre...

—Le 4 du courant par le Rev. John Bryson, John...
—Le 4 du courant par le Rev. John Bryson, John...
—Le 4 du courant par le Rev. John Bryson, John...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...
—Le lendemain du mariage Mr. et Mde Montgo-...

À LOUER

UNE MAISON DE PIERRE à deux...
UNE MAISON DE PIERRE à deux...
UNE MAISON DE PIERRE à deux...

SERA ADJUGÉE à la porte de l'Église...
SERA ADJUGÉE à la porte de l'Église...
SERA ADJUGÉE à la porte de l'Église...

POESIE.

L'OMBRE D'ANACREON.

Air:—L'astre de nuit, &c.

Un jeune Grec sourit à des tombeaux: Victoire! il dit; l'écho redit: Victoire! O demi-dieux! vous nos premiers flambeaux, Trompez le Styx, revoyez votre gloire! Soudain sous un ciel enchanté Une ombre apparaît et s'écrie: "Doux enfant de la liberté, (bis.) "Le plaisir veut une patrie! "Une patrie!

"O peuple grec! c'est moi dont les destins "Furent si doux chez tes ayeux si braves; "Quand ils chantaient l'amour dans leurs festins "Anacréon en chassait les esclaves. "Jamais la tendre volupté "N'approcha d'une âme flétrie. "Doux enfant, &c.

"De l'aigle encor l'aile rase les cieux, "Du rossignol les chants sont toujours tendres; "Toi, peuple grec, tes arts, tes lois, tes dieux, "Qu'en as-tu fait? qu'as-tu fait de nos cendres? "Tes fêtes passent sans gaieté "Sur une rive encor fleurie. "Doux enfant, &c.

"Déjà vainqueur, chante et vole au danger; "Brise tes fers: tu le peux, si tu l'oses. "Sur nos débris, quoi! le vil étranger "Dort enivré du parfum de tes roses! "Quoi! payer avec la beauté "Un tribut à la barbarie! "Doux enfant, &c.

"C'est trop rougir aux yeux du voyageur "Qui d'Olympie évoque la mémoire. "Frappe! et ces bords, au gré d'un ciel vengeur, "Reverdiront d'abondance et de gloire. "Des tyrans le sang détesté "Réchauffe une terre appauvrie. "Doux enfant, &c.

"A tes voisins n'emprunte que du fer: "Tout peuple esclave est allié perfide. "Mars va l'armer des feux de Jupiter: "Cher à Vénus, son étoile te guide. "Bacchus, dieu toujours indompté, "Remplira ta coupe tarie. "Doux enfant, &c."

AVIS DIVERS.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le Soussigné, conformément à l'encouragement de ses amis, à l'honneur d'informer le public qu'à commencer de ce jour, il ouvre une étude, en la maison ci-dessus mentionnée par feu François Roy, Ecr. Avocat, la dite maison, d'abord par devant sur la rue Ste. Thérèse, et du côté Nord sur la rue qui descend vis-à-vis le palais de justice. Toute personne qui voudra bien honorer de sa confiance, sera aussi, si possible, averti de ses services et de ses conseils, sur toutes choses appartenant à la profession de Notaire et à la loi en général. A toute heure de la journée, il sera prêt à leur répondre, et pour mieux s'acquiescer de cette promesse il contracte société avec Maître C. Huet, ancien Notaire, qu'une excellente pratique de plusieurs années, rend extrêmement recommandable. Tout acte sera passé en français ou en anglais, au bon plaisir et à la commodité des parties. P. ATE. WEILBRENNER, N. P. Mont. 22 Fév. 1830.—J.

AVIS.—Comme le Commerce fait maintenant en cette ville sous le nom de LEVY SOLOMONS & Co. cessera au 1er de Mai prochain, on prie tous ceux qui sont endettés à la dite Société de régler d'ici à ce temps après lequel les Comptes qui resteront dus seront mis entre les mains d'un Avocat pour en faire le recouvrement. LEVY SOLOMONS & Co. Montréal, 5 Fév. 1830.—1921.

LOUER pour le 1er mai, une Cave spacieuse maintenant occupée comme cave par MM. MacDonell et Holmes, sur la rue Ste. Thérèse. S'adresser à M. Joux Roy, rue St. Paul, ou à M. Léon Gosselin, rue St. Gabriel. Montréal, 15 février 1830.

LOUER au 1er Mai prochain.—Une belle MAISON en pierre, neuve, à deux étages peinte et en bon ordre, située sur la rue Chenneville, faubourg St. Laurent, maintenant occupée par D. Salmon, Ecuier, Avocat. S'adresser au propriétaire Soussigné, rue St. Denis. JOSEPH FOURNIER. Montréal, 15 fév.—J.

UNE personne qui a déjà servi pendant plusieurs années comme MAÎTRE CHANTRE, désirerait se placer comme tel dans une Campagne. On fournirait les meilleures recommandations, tant pour la capacité que pour les mœurs.—S'adresser au bureau de La Minerve.—28 Janvier, 1830.—J.

LE SOUSSIGNÉ avertit qu'il aura besoin, au 1er de Mai, de DEUX JEUNES GENS comme COMMIS, pour tenir une Barre dans une Auberge. Il faut qu'ils soient munis de bonnes recommandations. FRANÇOIS PIGEON. 17 Février, 1830.—srp.

A VENDRE à cette Imprimerie, en gros et en détail, LE GUIDE DU CULTIVATEUR, ou Nouvel ALMANACH de la Température pour chaque jour de l'année 1830, d'après les Almanachs ALLEMANDS!

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés ont l'honneur d'informer le public, qu'ayant fait l'acquisition du fonds de Librairie de Mr. DUPONT, ils ont maintenant à Vendre la plus riche Collection de LIVRES de DROIT, de RELIGION et de LITTÉRATURE que l'on puisse désirer; leurs prix seront très modérés. Un Catalogue sera prêt sous peu de jours. Ils ont aussi à vendre, venant du même établissement, Calices, Ciboires, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes, Encensoirs, Porte-Dieu, Boîtes aux Saintes Huiles, Chandeliers d'Acolyte, Enfants Jésus, &c. &c. E. R. FABRE & Co. Vis-à-vis l'Audience. 25 Janv. 1830.—J.

NOUVELLE FABRIQUE DE TABAC, Coin Nord du Vieux Marché, ENSEIGNE DE LA GROSSE TORQUETTE. On trouve constamment à ce nouvel Etablissement, un Assortiment général de TABAC de toute espèce, en Poudre et à Fumer, Cigares, &c. —EN OUTRE, Tabac Rapé Canadien, d'une qualité supérieure à tout autre manufacturé à Montréal.—Les ordres que voudront bien lui adresser les Messieurs de la Campagne seront exécutés avec ponctualité.—Le tout à des prix modérés. J. J. VAN BENTHUSEN. 25 Janvier, 1830.—J.

COMPAGNIE DU PHENIX DE LONDRES POUR ASSURANCE CONTRE LE FEU. CETTE Compagnie a établi son Agence en Canada dès l'année 1804, et elle continue à assurer la propriété de toute espèce contre les pertes ou dommages causés par le Feu, à des conditions libérales. GILLESPIE, MOFFATT & Co. Agents pour le Canada. Montréal, 18 Janv. 1830.—J.

AVIS.—Le Soussigné vient de recevoir et offre en vente, en addition à son assortiment ordinaire très-étendu:—Sucre blanc, Rum des îles sous-le-vent, Meilleure eau-de-vie de Cognac, do. do. de Hollande, en Putailles, de. do. en Jarros. VINS FRANÇAIS. Barsac, Alballoira, Frontignan, Bourgogne, Sauterne, Claret, (prêt à être débarqué) Per Eliza, McKelvey. Whiskey supérieur de Drêche, Huile-de-Lin bouillie et crue, Huile-à-Salade ou de Florence, Poivre, Muscade, Bouchons à Vins, Bouteilles Françaises et Anglaises, Plomb rouge sec, blanc de plomb ou huilé, Noir à Lampe, Véritable empois de Pologne, Clous, Brosses, Sch, Avoine.

ATTENDU JOURNELLEMENT. Chaines à Bouffis, à Vaches et à chevaux, et Meules de New-Castle. FRS.-ANT. LAROCQUE, No. 22, rue St. François-Xavier. Montréal, 27 Juillet, 1829.—J.

EN GROS ET EN DÉTAIL. J. LAFRAMBOISE, OFFRE en Vente, à son Magasin, No. 115, Rue St. Paul, à Prix très modérés, au Comptant ou à un Crédit approuvé.—Un assortiment général de MARCHANDISES SECHES, DÉTAFÉ ET DE GOUT, DE PRESQUE TOUTE DESCRIPTION. Mouselines et Indiennes fleuries, Guillaume, Cotons rayés et barrés, Mouselines Jacquet, Monachois de gaze et de soie, Voiles de dentelle, noirs et blancs, Batistes assorties, Bombazines noirs, Crêpe noir de 6-4, Satin rose, camaïsis, brun et noir, Un assortiment de rubans de goût, Bas et Gants, Caleçons de laine d'agneau, Chemisettes ou frocks de Guernsey, Bonnets rouges, Toiles damassées de 10-12-14-16-18-20 pour napes, Couvre-pieds de Marseille de 12-14-16-18-20, Camelots bleus, Revêches vertes et Draps bleus superfins, Ditto noirs et olive-bruns, Draps drab et vert-bouteille fashionables, pelisses de dames, Casimires bleus, noirs et gris, Bombazette écossaise, Quelques pièces de Flusling drab, Flanelles et Couvertes assorties, Souliers de satin noirs et blancs, 7s 6d la paire, Quelques pièces de vraie toile de Russie pour draps. Montréal, 19 Novembre 1829.

LE Soussigné informe respectueusement ses amis et le public, qu'il a constamment à vendre en GROS et en DÉTAIL à son Magasin, No. 125, rue St. Paul, un assortiment général et bien choisi de MARCHANDISES SECHES, de goût, et autres, convenables à toutes les classes de la société. P. L. LE TOURNEUX. 17 Sept. 1829.—J.

AVIS.—Le Soussigné, EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE de feu PIERRE BERTHELET, ECUYER, en son vivant de Montréal, prie les Débiteurs de sa Succession de régler avec lui sans délai; et les Créanciers de la dite Succession de lui présenter leurs Comptes en bonne forme le plutôt possible. FELIX VINET & SOULIGNY, 11 Janv. 1830.—J. Exécuteurs.

C. D. S. LOVIS, HORLOGER, Vis-à-vis le Séminaire, MONTREAL. 15 Fév. 1830.—sm.

PASSAGE A BON MARCHÉ. SIX PIASTRES POUR ALLER A QUEBEC. LES DILIGENCES partent du Bureau de Mr. H. DICKINSON, les Lundis, Mercredis et Vendredis matin, à QUATRE heures, pour Québec. Le passage se fait en deux jours. Prix TRENTE Chelins. Montréal, 15 Fév. 1830.—J.

LOUER.—DEUX MAGASINS situés sur la Rue St. PAUL, près du Nouveau Marché, dans la maison où se trouve l'imprimerie de LA MINERVE.—EN OUTRE.—TROIS AUTRES MAGASINS, l'une située sur la Rue St. VINCENT, la seconde sur la Rue VIEUX, et la troisième, partie sur la même Rue et partie sur le Nouveau-Marché, cette dernière est propre à tenir une AUBERGE; et toutes trois offrent, à raison de leur situation, des logements commodes aux personnes engagées dans les affaires. S'adresser à C. S. CHERRIER, Ecr. Montréal, 5 Fév. 1830. Avocat.

LOUER.—St Possession donnée au Premier Mai prochain. UNE MAISON EN PIERRE, à deux étages, située sur la Rue des Commissaires, en face des Sœurs Grises. Cette Maison contient une Cave spacieuse et commode, et peut être convenable pour une Famille Privée, une Auberge ou une Voûte. Le propriétaire s'oblige à faire les réparations nécessaires. —AUSSI— DEUX VERGERS, l'un situé sur la grande Rue du Faubourg St. Antoine, l'autre dans le Faubourg St. Laurent, avec Maisons et dépendances. AVEC:—Trois MAISONS dans le Faubourg St. Antoine, et une autre dans le Faubourg des Recollets, Rue St. Maurice; sur chacune de ces propriétés, il y a un Jardin, et quelques Arbres Fruitiers. A CONCEDER:—Aux termes les plus avantageux, HUIT LOPINS DE TERRE, situés sur les Rues St. Bonaventure et St. Edouard, près du Marché-à-Foin. Pour les conditions, s'adresser au Dr. J. DEMERS. 11 Fév. 1830.—J. Rue St. Pierre.

LOUER.—Possession Immédiatement. LA MAISON de Mr. PIERRE FABRE, faisant le coin des rues Laguchetière et St. Alexandre, près de chez Mr. De Rocheblave. —AUSSI— CETTE BELLE MAISON à deux étages, située rue Laguchetière, et dernièrement occupée par Mr. Durançon.—S'adresser à E. R. FABRE & Cgnie. Vis-à-vis l'Audience. 11 Fév. 1830.—J.

LOUER, et Possession donnée le Premier Mai prochain. QUATRE BELLES MAISONS en pierre à deux étages, très-bien situées pour le Commerce, dans la Grande Rue du Faubourg St. Laurent. Pour les Conditions s'adresser au propriétaire C. GUNDLACK, F. S. L. 11 Fév. 1830.—J.

LOUER.—Et possession donnée au Premier Mai prochain. CETTE belle MAISON DE PIERRE à trois étages, agréablement située sur le bord du fleuve, à l'entrée du faubourg de Québec, près des Casernes. Pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné. FRANÇOIS PERRIN, No. 30, Rue St. Paul. 25 Jan.—J.

LOUER.—LE VERGER et la MAISON occupés par l'Honble. Capt. BYNG, étant la propriété de J. P. LEPROHON, Ecr. Pour les Conditions, on peut s'adresser au soussigné. E. M. LEPROHON. Montréal, 15 Janv. 1830.—J.

A VENDRE, UNE jolie MAISON de bois, située rue St. Maurice, dans le faubourg des Récollets.—S'adresser à L. B. RODIER, faubourg St. Laurent. 21 Déc. 1829.—J.

A LOUER IMMEDIATEMENT, UN joli CORPS DE LOGIS de quatre appartements avec dépendances, &c. agréablement situé à l'entrée de la grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 5, au centre des affaires S'adresser à cette imprimerie.—26 Oct. 1829.—J.

A VENDRE.—UNE TERRE, située à Longueuil, vis-à-vis le vieux marché, de trois ardens de front, sur 29 à 30 arpens de profondeur, avec une bonne MAISON en pierre bien finie, une Grange, Étable, Remise, Hangar, &c. &c. le tout en bon état et neuf; un Verger de 119 Pommiers francs—Avec environ deux mille Cordes de Bois franc de Chauffage; il sera loisible à l'acquéreur de garder la plus grande partie de l'argent entre ses mains pendant plusieurs années. Pour plus amples informations, s'adresser à cette Imprimerie.—16 Nov.—J.

A VENDRE par le Soussigné, 100 DOUZAINES de Chemisettes en Frocks de Guernsey, 100 do. de Bonnets Écossais No. 1 à 4. 50 do. de Bonnets Rouges, 45 do. de Crémones, 200 grosses de Cordonnet de Laine: P. L. LETOURNEUX. Montréal, 19 Nov. 1829.—sm.

A VENDRE par le Soussigné, 1500 ROBES DU NORD, dernièrement arrivées. 500 Quarts de Lard, de différente qualité. 100 Quarts de Harang frais, Beurre et Graisse; Peau de Chevreuil passées, et Farchemin boucannés. J. VALLÉE, & Co. 9 Juillet, 1829.—ua-

CIRE BLANCHE DE LA PREMIERE QUALITÉ, à vendre par FRS. ANT. LAROCQUE, No. 22 Rue St. François-Xavier.—6 Août, 1829.—J.

LE Soussigné, Imprimeur et Propriétaire de LA MINERVE, informe ses amis et le public qu'il a acquis de Mr. JAMES LANE tous son fonds d'Imprimerie, Presses, Caractères, &c.; ce qui joint à son propre fonds déjà considérable, et comprenant un grand assortiment de Caractères Neufs et d'un goût nouveau, le met en état d'exécuter dans les Langues Française, Anglaise ou Latine, avec élégance et promptitude, tous les Ouvrages qu'on voudra bien lui confier, tels que PAMPHLETS; CARTES, AFFICHES, LETTRES CIRCULAIRES, &c. &c. Il croit devoir saisir cette occasion pour témoigner sa reconnaissance à ceux qui l'ont encouragé jusqu'à présent, et il se flatte que ses efforts pour satisfaire ceux qui voudront bien l'employer, lui mériteront la continuation de la faveur du public. Le Bureau de LA MINERVE est maintenant établi au No. 23, rue St.-Paul, près du Marché Neuf, au lieu ci-devant occupé par Mr. James Lane. LUDGER DUVERNAY. Montréal, 3 Sept. 1829.

FER, CLOUS, ACIER, TAILLANDERIE

&c. &c. &c.

IRVINE, LESLIE & CO.

ONT A VENDRE A LEURS MAGASINS PRES DE L'Église des Récollets:

- 100 TONNEAUX de FER ANGLAIS, quarré, rond, plate et à cercle, assorti. 20 Tonneaux de Fer d'une qualité très supérieure pour Fers à Cheval, Hâches, &c. 40 Tonneaux de Fer de Yeuse. 18 Tonneaux de Fer à Chaudières, grandeurs assorties. 10 Tonneaux de Fer de Suède et de Russie. 5 Tonneaux d'Acier. 50 Boîtes, 85 Paquets de Tôle; 100 Boîtes de Fer-blanc. 70 Douzaines de Pelles et Bêches; 25 Douzaines des Poëles à Fûre. 200 Caisses de Clous et de Fishes. 12 Enclumes; 8 Paires de Soufflets de forge. 57 Paquets de Poudre à Tirer de toute qualité. 1 Tonneau de Plomb-à-Tirer, patentié. 23 Boucauts, contenant Gonds, Tarières, Hâches, Marteaux, Vis, Plaines, Crampons, Serrures, Pièges à rats, Casseroles, Grils, Fers Italiens, Chantepleures, Chandeliers, Grands verres émaillés, Théiers, Cafetières, Moulins à Café, &c. &c. &c. 8 Boucauts de Chaudière et de Bouillette, on, vertes, noires et étamées. 4 Boucauts de Tailanderie vernie; 1 Boucaut d'Étau. 2 Boucauts du Chaines à Charettes et à Charrettes. 5 Boucauts d'Outille tranchans. 5 Caisses de Scies, de Limes et de Contellerie. 1 Caisse de Boîtes à Thé, &c. 2 Caisses de Fusils et Pistolets, Boîtes à Poudre et Peutches. —AUSSI— 17 Bales de Toile, 3 Caisses de Papeterie. 8 Bales d'Éponges. Rums de la Jamaïque de St. Vincent et de Demerary; Sucre Blanc et Cassonade des Grandes Indes; Eau-de-Vie de Cognac et de Genève; Café; Piment et Poivre; Vins de Porto; Vins de Teneriff; Vins de Claret; Vins de Buccellas;—et autres Vins en Fûts.—Vins de Champagne; Vins de Hock; Vins de Bourgogne; Vins de Claret;—et autres Vins en Bouteilles. Mahogany; Cèdre; Ebène;—et autres Bois pour les Meubliers.—2 Juillet, 1829.—J.

NOUVELLE LIGNE DE DILIGENCE

ENTRE MONTREAL & QUEBEC.

M. Wm. SHARP s'étant retiré de la Société de la Nouvelle ligne de Diligence entre Montréal et Québec, il a été remplacé à Montréal par Mr. B. J. SHILLER, et la DILIGENCE continuera à voyager régulièrement entre les deux villes trois fois la semaine durant toute la saison. Les propriétaires croient devoir assurer de nouveau au public qu'ils n'ont rien négligé pour mériter l'encouragement des voyageurs et attirer leur attention sur ce nouvel établissement dont on ressent depuis longtemps la nécessité. Les Voitures, les Chevaux et les Conducteurs ont été choisis de manière à ne laisser souffrir aucune incommodité aux Voyageurs, et le trajet sera plus expéditif qu'il ne l'a jamais été ci-devant. La Diligence partira des deux villes tous les Mardis, Jedis et Samedis à cinq heures du matin, conchera aux Trois-Rivières, arrivera de bonne heure le jour suivant. Les livres sont ouverts au Masonic Hall, à l'Hôtel de Rasco, et chez Mr. Kavaniz. Tout bagage aux risques du propriétaire. On allouera 30 lb. pesant de bagage aux passagers le surplus sera payé. J. B. SHILLER, Montréal } Proprié Jos. GIROUX, Berthier } taires. Mich. GAUVIN, Québec. } 4 Janvier, 1830.—J.

QU que diverses personnes sont allées dans différents magasins et boutiques contracter en mon nom des DETTES sans mon consentement, je prie le public que je ne payerai que les dettes contractées par moi-même en personne. N. B.—Le Docteur VALLÉE seul est autorisé à régler mes affaires. Jos. COURCELLES dit CHEVALIER. Montréal, 4 fév. 1830.—J.

PERDU Dimanche dernier, depuis l'Église Paroissiale, jusqu'au Faubourg St. Laurent, un PENDANT D'OREILLE D'OR. On donnera une récompense à celui qui le rapportera à cette Imprimerie. Montréal, 31 Décembre 1829.

PERDUE.—JEUDI dernier, dans la grande rue du Faubourg de Québec, entre la maison de Mr. Molson et la rue Barclay, une COLERETTE DE MARTRE, doublée en soie rouge. On prie la personne qui l'a trouvée de la remettre au Bureau de LA MINERVE, où elle sera récompensée. 1 Fév. 1830.—J.

LE Soussigné ayant été nommé Exécuteur du Testament de feu François Roy, Ecuier, en son vivant Avocat de Montréal.—DONNE AVIS PUBLIC, que toutes personnes endettées envers la Succession du dit feu François Roy, aient à payer immédiatement, et que toutes celles envers qui la dite Succession pourrait être endettée aient aussi à présenter leur comptes. JOSEPH ROY. N. B.—On pourra aussi s'adresser à L. H. LAFONTAINE, Ecuier, Avocat, à son Bureau, rue Ste. Thérèse.—28 Sept. 1829.—J.

UNE JEUNE DEMOISELLE désire se placer comme GOUVERNANTE dans une famille respectable; elle a déjà été employée dans cette capacité. Elle enseignera les branches solides d'une bonne éducation, ainsi que la musique, le dessin &c. Il faut s'adresser à ce Bureau. 25 Janvier 1830.—sm.

CHANGEMENT. LE Soussigné a transporté sa boutique à son ancienne demeure vis-à-vis le Séminaire ci-devant occupé par Mr. F. Henri Kallenback où il espère avoir le même encouragement qu'il a toujours éprouvé d'un public généreux. C. D. S. LOVIS, Horloger. 10 Décembre. 1829.—J.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ, 100 BARILS d'HUILE de MORUE et de LOUP-MARIN, d'une bonne qualité. LOUIS N. ROY. Montréal, 17 Décembre 1829.—J.